

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt
Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75700 PARIS

Le Président
DGD EFE /JA/SM/CP/AC/AH 09 2015

Nantes, le **24 SEP. 2015**

Monsieur le Ministre,

Depuis la loi du 8 juillet 2013, les services de la Région des Pays de la Loire, du Rectorat et de la DRAAF co-instruisent annuellement les demandes d'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale sous statut scolaire présentées par les établissements publics et privés. Ce travail de concertation a notamment pour objectif de permettre une évolution de l'offre de formation cohérente avec nos priorités et tenant compte de la poussée démographique, qui affecte aussi l'enseignement agricole. A la rentrée 2015, 140 élèves supplémentaires sont ainsi accueillis dans les lycées agricoles publics.

Dans ce contexte, il me paraît important de veiller à ce que la dimension financière ne devienne pas un frein à une stratégie d'évolution dynamique de la carte des formations, notamment pour les lycées publics agricoles. Or, les dernières informations communiquées à mes services dans le cadre de l'instruction de l'offre pour la rentrée 2016 me font craindre une telle dérive.

Ainsi, lors de l'instruction des dossiers pour la rentrée 2015, la Région a acté comme prioritaires deux ouvertures dans les établissements agricoles publics du territoire. Au vu des moyens mis à disposition par le ministère de l'Agriculture, seule l'une de ces sections a pu faire l'objet d'une ouverture effective à la rentrée 2015, tandis que la seconde devait être ré-examinée dans le cadre de la rentrée 2016.

Or, d'après les indications actuelles de la DRAAF, il semblerait que les perspectives budgétaires du ministère de l'Agriculture ne permettent, cette fois, l'ouverture d'aucune nouvelle section dans les établissements publics à la rentrée 2016. Cela se traduirait par le gel, in fine, de toute nouvelle ouverture nette de section dans les établissements publics agricoles de notre région, et ce, pour une durée indéterminée.

Une telle position ne me paraît pas cohérente avec le montant des investissements financiers de la Région pour renforcer l'attractivité des lycées agricoles publics (près de 16 M€ entre 2012 et 2015), ni avec les efforts réels des établissements agricoles publics pour accompagner les élèves dans le développement de leurs projets professionnels et faire évoluer leur offre en fonction des besoins des entreprises. Il serait ainsi indispensable d'engager au plus vite une réflexion à l'échelle nationale sur les modalités de répartition des crédits entre les établissements agricoles publics et privés.

Je vous remercie de votre vigilance sur cette question et des solutions qu'il vous sera possible de proposer pour éviter une perte de dynamique des établissements agricoles publics, acteurs essentiels de la formation en région Pays de la Loire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Jacques ABXLETTE

